

I- Rappel des critères :

Les dossiers sont appréciés par la commission d'admission selon les critères suivants :

- Disponibilité des places
- Age de l'enfant
- Ancienneté de la demande
- Particularités de la situation sociale ou familiale (grossesses multiples, fratrie présente dans la structure au moment de l'accueil, étudiants, personnes en recherche d'emploi ou insertion professionnelle)
- Résider prioritairement sur les communes de l'ex-Vienne & Moulrière

Un système de points existe afin de hiérarchiser les demandes.

Attribution des points par commune : afin d'avoir une représentativité de toutes les communes de l'ex EPCI, des points sont attribués au lieu de résidence. Les enfants déjà accueillis sont pris en compte dans l'attribution des points.

Plus il y a des demandes sur la commune, moins le dossier a de point. Le maximum de points (10) est attribué aux communes peu ou non représentées.

Commune	Nombre de demandes d'enfants	Nombre d'enfants déjà accueillis de cette commune	Points attribués
Bignoux	3	2	7
Bonnes	0	1	/
La Chapelle Moulrière	0	0	/
Lavoux	5 (dont jumeaux)	2	5
Liniers	3	1	10
Pouillé	2	2	8
Savigny l'Evescault	5	3	3
Sèvres Anxaumont	15 (dont jumeaux)	2	4
St Julien l'Ars	7	1	9
Tercé	4	2	6

Attribution des points par âges :

L'admission se fera en respectant l'équilibre des sections organisées par tranche d'âge.

Moins de 6 mois	1 point
Entre 7 et 10 mois	5 points
Entre 11 et 15 mois	1 point
Entre 16 et 19 mois	10 points
Entre 20 et 23 mois	1 point

Attribution des points pour ancienneté de la demande : l'ancienneté a été prise en compte jusqu'au 03/04/2020 et son maximum est de 10 points

Ancienneté de la demande	1 point par mois d'ancienneté (maxi 10 points)
--------------------------	--

Attribution des points en lien avec la situation familiale :

SITUATION FAMILIALE	34 POINTS
Familles bénéficiant de minima sociaux	10
Présence d'un enfant de la famille déjà accueilli	7
Parents de jumeaux ou plus	6
Parent seul (famille monoparentale) exerçant une activité ou étudiant ou en recherche d'emploi	6
Parents exerçant tous les deux, ou étudiants ou en recherche d'emploi	5

II- Les demandes

Nombre de demandes reçues en 2020 :
 50 demandes avec 12 annulations
 Soit **38 dossiers à présenter** (soit 40 enfants)
 (43 dossiers en 2019 soit 46 enfants)

III- Les places disponibles :

Nombre de places disponibles en septembre 2020			
Répartition par tranche d'âges			
	Bébés (3 - 15 mois)	Moyens (16 - 23 mois)	Grands (+ 24 mois)
<i>Maison de la Petite Enfance SEVRES ANXAUMONT</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➡ bébés – de 6 mois : 2 places temps complet ➡ bébés entre 7 et 11 mois : 4 places temps complet ➡ bébés entre 11 et 15 mois : 1 place temps partiel (Lundi, Mardi, Jeudi) 	<ul style="list-style-type: none"> ➡ Moyens 16/19 mois : 2 places à temps complet ➡ Moyens + 19 mois : 2 places les mercredis 	Pas de place (groupe complet)

IV- Propositions d'accueil :

Groupe d'âge	Familles « pré-sélectionnées »
Groupe des Bébé	<p>➡ Bébé – de 6 mois : 3 demandes* pour 2 places ♦ 30 ♦ 37 ♦ 34</p> <p>➡ Bébé entre 7 et 11 mois : 3 demandes pour 4 places ♦ 12 (jumeaux, soit 2 places) ♦ 16 ♦ 18</p> <p>➡ Bébé entre 11 et 15 mois : 1 place temps partiel ♦ 35</p>
Groupe des Moyens	<p>➡ Moyens 16/19 mois : 2 places à temps complet ♦ 19 ♦ 17</p> <p>➡ Moyens + 19 mois : 2 places les mercredis ♦ pas de demande</p>
Groupe des Grands	/

*les demandes peuvent être supérieures aux places disponibles puisqu'elles peuvent se compléter (temps complet, 5 jours/ temps partiel, moins de 5 jours)